



« Sortie du statut de déchet et
Reconnaissance des sous-produits »

Benchmarking sur les sorties du statut de déchet en Europe

Namur, le 16 octobre 2019

Maxime Baijot, ISSeP

m.baijot@issep.be





Plan de l'exposé

- **Introduction**
- **Benchmarking**
 - Base de données TRIS
 - Résultats de la recherche : Sortie du Statut de Déchet
 - Comparatif des critères
- **Conclusions**



Introduction

➤ Directive 98/34/CEE – Directive (UE) 2015/1535

DIRECTIVE (UE) 2015/1535 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 9 septembre 2015
prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information (texte codifié)

➤ Objectifs

- S'assurer du respect de la législation de l'UE
- Eviter les obstacles au marché intérieur

➤ Avantages dans le cadre des sorties du statut de déchet

- Notification publique
- Outil de recherche : TRIS



Benchmarking des sorties du statut de déchet



Benchmarking – TRIS

➤ Outil : Base de données TRIS

<http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tris/fr/search/>

Année

Numéro

Pays

Urgence?
 Oui

Mesures fiscales?
 Oui

Notifications retirées?
 Oui

Produit

Observations adressées par

Avis circonstancié émis par

Report de l'adoption?
 Oui

Début de la période de statu quo
de à

Fin de la période de statu quo
de à

Mots clés



Benchmarking – TRIS

- Recherche avec les mots-clés « End of Waste »
 - Transposition de la directive relative aux déchets au niveau national (ex: Islande) OU critères SSD

56 résultats correspondant à vos critères de recherche. 

Affichage entrées Filtrer les entrées:

Pays	Référence	Titre	Date de réception	Fin de la période de statu quo
 Belgique	2017/521/B	VLAREMA (Arrêté du gouvernement flamand fixant le règlement flamand relatif à la gestion durable de cycles de matériaux et de déchets) - 6e train d'amendements	2017-11-14	2018-02-15
 Belgique	2017/336/B	Projet d'arrêté du Gouvernement wallon établissant des modalités d'exécution de l'article 4ter du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets concernant la procédure de sortie du statut de déchet.	2017-07-19	2017-10-20

Affichage des entrées 1 à 2 (sur un total de 2 entrées) - filtrer à partir de 56 entrées



Benchmarking – TRIS

➤ Informations disponibles

Décret du ministre de l'environnement portant établissement des exigences sur la fabrication de produits à partir de boues d'épuration

Numéro de notification: 2017/154/EE (Estonie)

Date de réception: 13/04/2017

Fin de la période de statu quo: 14/07/2017

Avis circonstancié émis par: Italie

Texte de projet: [bg](#) [cs](#) [da](#) [de](#) [el](#) [en](#) [es](#) [et](#) [fi](#) [fr](#) [hr](#) [hu](#) [it](#) [lt](#) [lv](#) [mt](#) [nl](#)
[pl](#) [pt](#) [ro](#) [sk](#) [sl](#) [sv](#)

évaluation d'impact: [de](#) [en](#) [et](#) [fr](#)

Texte définitif: [et](#)

Texte du message: [bg](#) [cs](#) [da](#) [de](#) [el](#) [en](#) [es](#) [et](#) [fi](#) [fr](#) [hr](#) [hu](#) [it](#) [lt](#) [lv](#) [mt](#) [nl](#)
[pl](#) [pt](#) [ro](#) [sk](#) [sl](#) [sv](#)



Benchmarking – TRIS

➤ Informations disponibles (Message)

- Contacts (service responsable, département d'origine)
- Produits concernés
- Règlements y relatifs
- Résumé non technique de la SSD
- Brefs exposés des motifs
- Aspects OTC (obstacle technique au commerce) et SPS (sanitaire et phytosanitaire)
- Autres informations générales (numéros de notification, titre, procédures d'urgence et motifs, évaluation des impacts, etc)

➤ Contributions

- Partage d'opinion des acteurs
- Pendant la période de *statu quo* (3 mois)

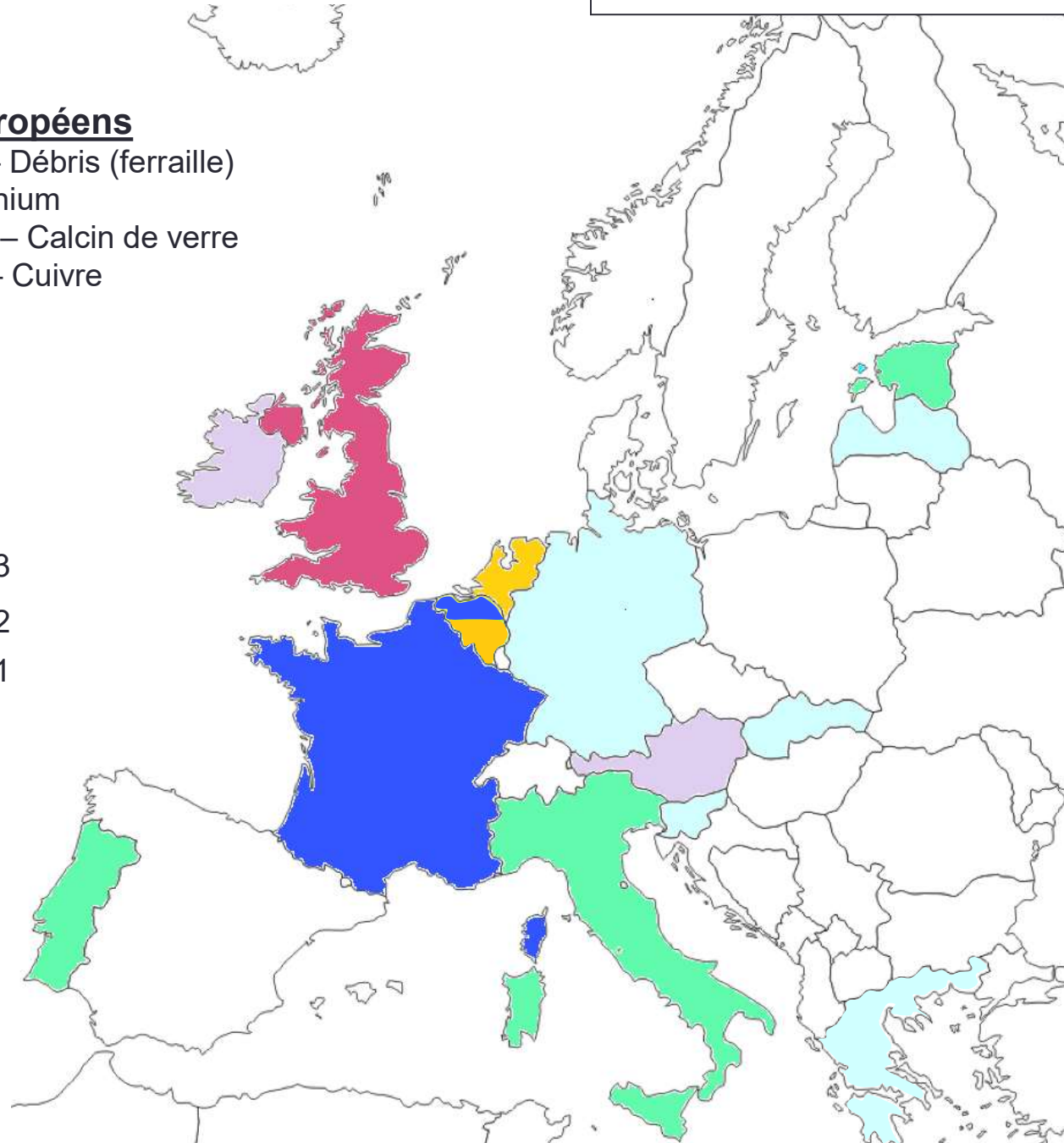
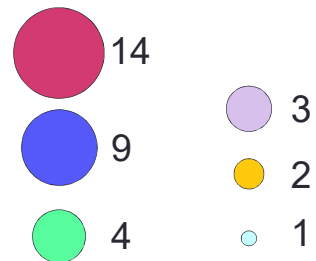
Résultats de la recherche

Règlements européens

(UE) N°333/2011 – Débris (ferraille)
de fer, acier, aluminium

(UE) N°1179/2012 – Calcin de verre

(UE) N°715/2013 – Cuivre





Benchmarking – Résultats de la recherche

Pays	Portée
Royaume-Uni (14)	<ul style="list-style-type: none">EoW – Déchets biodégradables (compost), réviséEoW – Digestats (fertilisants), réviséEoW – Pneumatiques usagés (caoutchouc), réviséEoW – Déchets de plaques de plâtre (plâtre recyclé), réviséEoW – Huiles lubrifiantes usagées (mazout)EoW – Cendres volantes et de mâchefers (construction et industrie manufacturière)EoW – Cendres issues de litières de volailles, plumes et paille (fertilisant)EoW – Déchets inertes (granulats)EoW – Biométhane (réseau de gaz ou combustible)EoW – Verres plats (calcin de verre)EoW – Huiles de cuisson usagées et graisses animales (biodiesel)EoW – Granulats de scories d'acier (application de construction)EoW – Plaque de plâtres (gypse)EoW – Plastiques hors emballage (matière plastique)



Benchmarking – Résultats de la recherche

Pays	Portée
France (9)	EoW – Broyats de bois d’emballages (combustibles type biomasse dans installation de combustion) EoW – Déchets de bâtiment et de travaux publics (granulats pour usage routier) EoW – Résidus de distillation d’huiles usagées (plastifiant de bitumes dans fabrication de membranes d’étanchéité de toiture) EoW – Huiles alimentaires usagées et graisses animales et leur déchets (combustible dans certaines installations classées) EoW – Biodéchets (matières fertilisantes, adjuvants pour matières fertilisantes, supports de culture) EoW – Objets et produits chimiques (réutilisation comme objets et produits chimiques) EoW – Pièces de véhicules hors d’usage (réutilisation) EoW – Chiffons d’essuyage et textiles usagés (chiffons) EoW – Objets et produits chimiques (régénération)



Benchmarking – Résultats de la recherche

Pays	Portée
Belgique – Flandres (9)	<ul style="list-style-type: none">- Matières premières destinées à une utilisation comme engrais ou comme produit d'amendement du sol (fertilisant)- Matières premières destinées à une utilisation comme matériaux de construction- Matières premières destinées à une utilisation comme sol- Matières premières secondaires destinées à une utilisation dans des couches d'étanchéité artificielle au verre soluble sur des décharges de catégories 1 et 2- Matières premières secondaires provenant de et destinées à des procédés de production métallurgique pour des métaux non ferreux- Matières premières secondaires provenant de procédés de production métallurgique pour les métaux ferreux <p>→ 6 applications, 9 groupes de critères, 74 couples matières premières/origines</p>



Benchmarking – Résultats de la recherche

Pays	Portée
Italie (4)	<p>EoW – Combustible solide de récupération (à utiliser dans cimenterie et centrale thermoélectrique)</p> <p>EoW – Caoutchouc de pneus usagés (industries chimiques, aire de jeu, conglomerats...)</p> <p>EoW – Bétons bitumineux (granulats de bétons bitumineux)</p> <p>EoW – Produits absorbants pour la personne (cellulose, SAP (polymer super absorbant), mélange de plastiques hétérogènes)</p>
Portugal (4)	<p>EoW – Déchets biodégradables (fertilisants)</p> <p>EoW – Plastiques (industrie de production de produits contenant du plastique, avec restriction d'usage)</p> <p>EoW – Caoutchouc de pneus usagés (matériaux liés ou non liés)</p> <p>EoW – Déchets biodégradables (compost)</p>



Benchmarking – Résultats de la recherche

Pays	Portée
Estonie (4)	EoW – Boues d'épuration (produits à base de boues d'épuration) EoW – Copeaux de pneus (intrants dans processus de productions d'huiles de schistes) EoW – Déchets contenant des hydrocarbures (composants combustibles) EoW – Déchets biodégradables (compost)
Irlande (3)	EoW – Déchets de pneumatiques (ballots pour installations de surfaces) EoW – Déchets de plaques de plâtre (gypse recyclé) EoW – Déchets de films de palettes et déchets de recyclages mélangés à sec, polyéthylène basse densité (LDPE) (granulats recyclés de LDPE)
Autriche (3)	EoW – Matières résiduelles de bâtiments (remplissage de cunettes fluides et auto-compactants) EoW – Déchets de bois (industrie du bois et combustible solide de récupération) EoW – Déchets de construction (granulats recyclés)



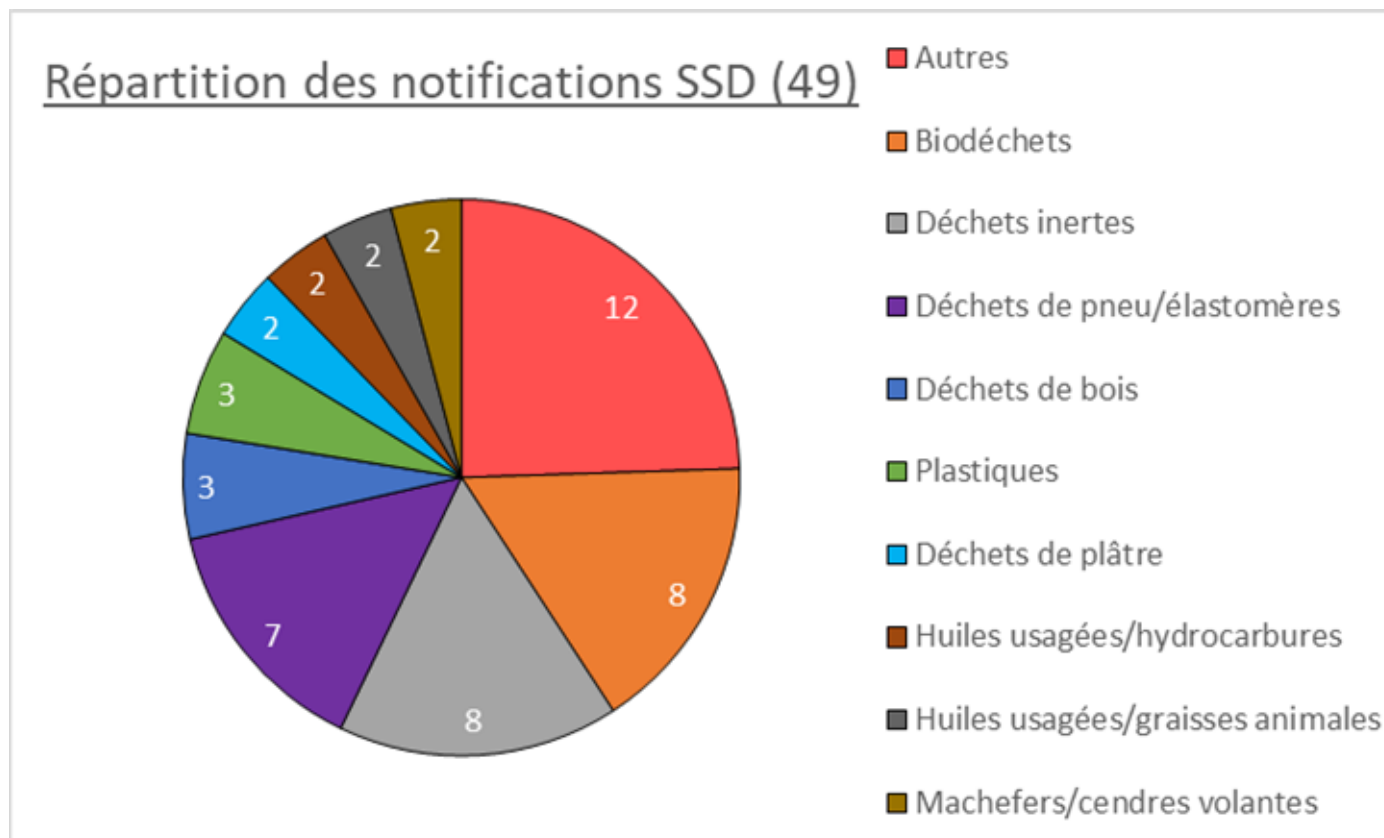
Benchmarking – Résultats de la recherche

Pays	Portée
Pays-Bas (2)	EoW – Déchets pierreux (granulats recyclés) Matières vendues comme engrais dont déchets
Belgique - Wallonie (2)	EoW – Déchets de papiers (papiers recyclés) EoW – Déchets inertes (granulats recyclés)
Allemagne (1)	EoW – Déchets meubles de construction, de route, scories et cendres issus de l'industrie ou de processus de combustion (matériaux minéraux de construction de substitution)
Slovaquie (1)	EoW – Déchets pouvant être utilisés comme combustibles
Lettonie (1)	EoW – Caoutchouc de pneus usagés (matières premières secondaires en caoutchouc)
Slovénie (1)	EoW – Déchets biodégradables (compost et digestats)
Grèce (1)	EoW – Matériaux élastiques (Revêtement synthétique, dalle de sol, composants)



Benchmarking – Résultats de la recherche

➤ Flux les plus courants



L'utilisation est parfois différente pour un même flux



Benchmarking – Résultats de la recherche

- Comparaison des critères pour un même flux
 - Difficultés
 - Différences sur les déchets intrants autorisés
 - Différences sur les utilisations/classes de matériaux
 - Différences sur les traitements
 - Différences sur le produit sortant
 - Paramètres et concentrations différentes
 - Méthodes d'analyses différentes
 - Unités de mesures différentes
 - Points communs
 - Paramètres
 - Présence d'un système de gestion de la qualité
 - Présence d'une attestation de conformité



Conclusions

➤ TRIS est un outil important dans le cadre des SSD

- Nouvelles demandes (Chapitre II de l'AGW)
 - Inspiration pour de nouveaux flux
 - Inspiration pour les critères environnementaux et les différentes normes existantes en fonction de l'utilisation
 - Sources d'informations précieuses (marché, impacts)
 - Contacts
- Demande de reconnaissance (Chapitre VIII de l'AGW)
 - Contacts
 - Preuve de la notification (Art. 23, § 2)
 - Accès aux textes notifiés et/ou définitifs



Dans le cas d'une demande de reconnaissance, la durée de validité de la décision en Wallonie sera limitée à la décision originelle



Merci pour votre attention!

Contacts SPW – DIGPD :
didier.gohy@spw.wallonie.be
aubry.collignon@spw.wallonie.be

Contacts ISSeP :
e.bietlot@issep.be
m.baijot@issep.be

